

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF :
APPROCHE METHODOLOGIQUE 1**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 98 30 04 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 juin 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO - EDUCATIF : APPROCHE METHODOLOGIQUE 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre aux étudiants de s'initier à la déontologie et aux techniques et méthodologies spécifiques au travail socio-éducatif.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant au sens large de l'éducation, par écrit et oralement :

- ◆ résumer ;
- ◆ émettre une critique en rapport avec son domaine de formation future ;
- ◆ dissenter.

Le travail de l'étudiant respectera les règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Méthodologies de l'observation	CT	F	24
Méthodologies de la communication interpersonnelle	CT	F	26
Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle	CT	F	30
Déontologie et connaissance de la profession	CT	B	20
Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives	PP	L	20
Education à la santé	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologies de l'observation

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir l'expression « démarche éducative » (qui demande quoi, à qui et pourquoi ? Qu'en fais-je ?) ;
- ◆ de commenter et d'expliquer le sens des interventions éducatives et son évolution ;
- ◆ de différencier « éducation intuitive » et « démarche éducative professionnelle » ;
- ◆ de mettre en évidence la spécificité de la fonction d'éducateur dans une équipe pluridisciplinaire ;
- ◆ de cerner le concept de projet ;
- ◆ de développer une méthodologie de l'observation :
 - ◆ décrire des comportements observables et mesurables ;
 - ◆ utiliser des techniques d'observation pertinentes des comportements verbaux et non verbaux ;
 - ◆ distinguer les faits observés des émotions et les faits sensoriellement observables des inférences ;
 - ◆ identifier les causes de biais dans les observations ;
 - ◆ démontrer comment la manière de récolter des informations influence les décisions éducatives ;
- ◆ d'émettre des hypothèses quant au sens à donner aux comportements de la personne en tenant compte du contexte dans lequel ils apparaissent et de les justifier.

4.2. Méthodologies de la communication interpersonnelle

Lors de mises en situation relationnelle, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'expérimenter différents modes de communication et approches ;
- ◆ de choisir des techniques de communication adaptées aux bénéficiaires et aux contextes ;
- ◆ de s'initier aux différents niveaux de communication : verbal et non verbal, paralangages, ... ;
- ◆ de développer ses compétences relationnelles :
 - ◆ distinguer les contenus et les objectifs de la communication ;
 - ◆ distinguer le contenu et la relation ;
 - ◆ situer la communication dans un espace favorisant l'échange ;
 - ◆ repérer l'impact du contexte dans la communication ;
 - ◆ détecter le sens des réactions de son interlocuteur et en tenir compte par rapport aux objectifs de l'échange ;

- ◆ utiliser le message « je » ;
- ◆ pratiquer l'écoute active ;
- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé (congruence, authenticité, empathie,...).

4.3. Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle

L'étudiant sera capable :

- ◆ de définir le concept de créativité et d'expressivité en lien avec la profession d'éducateur ;
- ◆ d'explicitier le sens des activités artistiques, corporelles, sportives, culturelles dans le cadre d'un travail d'éducateur ;
- ◆ d'appliquer des méthodologies d'expression et d'animation spécifiques aux activités artistiques, corporelles, sportives, culturelles ;
- ◆ de mettre en pratique des savoir-faire de base sur le plan artistique ou corporel ou sportif ou culturel ;
- ◆ de relever des éléments montrant l'importance du langage corporel dans les activités d'expression ;
- ◆ d'exploiter les éléments mis à sa disposition pour inventer, innover, créer,... .

4.4. Déontologie et connaissance de la profession

L'étudiant sera capable :

- ◆ de retracer les étapes essentielles du processus de la construction de l'identité et de la déontologie de l'éducateur ;
- ◆ d'identifier et de distinguer dans ces étapes les valeurs, les croyances et les représentations morales, philosophiques, culturelles qui les sous-tendent ;
- ◆ d'énoncer les notions théoriques de base de la déontologie professionnelle en vigueur dans les secteurs d'intervention des éducateurs afin de les utiliser pour analyser des situations professionnelles ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité des éducateurs vis-à-vis des bénéficiaires, des employeurs, du mandant, relative au mandat donné au service ou à l'institution particulièrement du point de vue du secret professionnel ;
- ◆ de distinguer règles déontologiques et démarche éthique.

4.5. Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives

L'étudiant sera capable:

à partir d'une situation rencontrée en stage ou proposée par le chargé de cours, et qui présente un caractère problématique ou qui interpelle l'étudiant,

- ◆ de formuler une/des observations rigoureuses et précises permettant d'ouvrir à une réflexion et à une analyse de l'interaction centrée sur ce qui se joue à partir de son mandat d'éducateur spécialisé dans sa relation à l'autre ;
- ◆ de s'interroger sur sa fonction, son rôle et sa place dans l'institution et dans l'équipe ;
- ◆ de décrire ses préoccupations déontologiques et éthiques ;
- ◆ d'identifier les liens existant entre les contenus des acquis théoriques des cours de méthodologie, des débats réalisés lors des cours et l'analyse de la situation observée.

au sein du groupe de formation,

- ◆ de présenter explicitement et objectivement des faits professionnels ;
- ◆ d'écouter et de s'enrichir des avis d'autrui ;
- ◆ de coopérer à l'élucidation des situations.

4.6. Education à la santé

L'étudiant sera capable:

- ◆ d'illustrer, au travers de concepts tels que santé, prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, ... et en s'appuyant sur des connaissances de base liées à l'anatomo-physiologie, la spécificité du travail de l'éducateur spécialisé dans le cadre d'une approche globale de la personne ;
- ◆ d'identifier les actions à mener et les attitudes à adopter face à des situations où la santé est mise en jeu et de préciser les limites des actions de l'éducateur spécialisé.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer les principes de base de la relation d'aide et de la communication interpersonnelle dans le cadre de la profession d'éducateur spécialisé ;
- ◆ de poser une réflexion sur l'application des concepts de créativité au travail socio-éducatif au travers d'au moins une activité d'animation ou d'expression ;
- ◆ *à partir de situations de travail socio-éducatif vécues sur le terrain professionnel ou amenées par l'étudiant ou les chargés de cours,*
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des repères déontologiques et des éléments spécifiques de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé ;
 - ◆ de réaliser une description différenciant faits observés, émotions et ressentis ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) en mettant en évidence la distinction entre faits observés et hypothèses, des hypothèses explicatives susceptibles d'éclairer les enjeux des acteurs eu égard au contexte de la(des) situation(s) ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques de la communication (influence du contexte, contenus, forme de communication, ...) ;
 - ◆ d'analyser la(les) situation(s) à partir des éléments théoriques relatifs à l'anatomo-physiologie et l'éducation à la santé.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse des observations et des descriptions,
- ◆ le degré d'intégration des différents outils théoriques et méthodologiques,
- ◆ la qualité des travaux présentés,
- ◆ la capacité à faire des liens avec les autres unités de formation suivies.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « Méthodologies de l'observation », « Méthodologies de la communication interpersonnelle », « Méthodologie spéciale : expression artistique, corporelle, sportive, culturelle », « Méthodologie de l'analyse d'interventions éducatives », il est recommandé de constituer des groupes qui ne dépassent pas quinze étudiants par groupe.